

# Un aspect morphosyntaxique du français parlé au Congo : la question du discours rapporté

Édouard Ngamountsika

Numéro hors-série, 2007

Les apports de la sociolinguistique et de la linguistique à l'enseignement des langues en contexte plurilingue et pluridialectal  
Sociolinguistics, Linguistics and the Teaching of Languages in Multilingual and Multidialectal Contexts

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017714ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017714ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de l'Université de Moncton

ISSN

0316-6368 (imprimé)

1712-2139 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ngamountsika, É. (2007). Un aspect morphosyntaxique du français parlé au Congo : la question du discours rapporté. *Revue de l'Université de Moncton*, 169–187. <https://doi.org/10.7202/017714ar>

Résumé de l'article

Le discours rapporté pose dans la syntaxe du français parlé au Congo le problème de l'insertion dans un discours citant contenant un verbe de parole ou un verbe de connaissance d'un second discours, le discours cité sans opérer les modifications requises par le français standard, à savoir celles des embrayeurs, des déictiques, des temps verbaux et de la modalisation. Nous nous proposons d'examiner la question du DR d'un point de vue purement descriptif à partir d'un corpus oral afin de tester l'hypothèse d'une variabilité du FPC du point de vue des mécanismes langagiers et grammaticaux utilisés. Nous nous limiterons à un échantillon de situations et de « genres » de prise de parole. Plus globalement, nous nous interrogerons sur l'existence d'une norme endogène congolaise spécifique, différente à la fois de la norme de référence et de celles des autres variétés du français en Afrique en voie de standardisation.

## UN ASPECT MORPHOSYNTAXIQUE DU FRANÇAIS PARLÉ AU CONGO : LA QUESTION DU DISCOURS RAPPORTÉ<sup>1</sup>

Édouard Ngamountsika

Université de Provence (Aix-Marseille I)

Université Marien Ngouabi de Brazzaville

### **Résumé**

Le discours rapporté pose dans la syntaxe du français parlé au Congo le problème de l'insertion dans un discours citant contenant un verbe de parole ou un verbe de connaissance d'un second discours, le discours cité sans opérer les modifications requises par le français standard, à savoir celles des embrayeurs, des déictiques, des temps verbaux et de la modalisation. Nous nous proposons d'examiner la question du DR d'un point de vue purement descriptif à partir d'un corpus oral afin de tester l'hypothèse d'une variabilité du FPC du point de vue des mécanismes langagiers et grammaticaux utilisés. Nous nous limiterons à un échantillon de situations et de « genres » de prise de parole. Plus globalement, nous nous interrogerons sur l'existence d'une norme endogène congolaise spécifique, différente à la fois de la norme de référence et de celles des autres variétés du français en Afrique en voie de standardisation.

### **Abstract**

In the syntax of oral Congolese French, reported speech raises the question of inserting quoted discourse, without making the grammatical adjustments required by standard French, namely using shifters, deictic words, verbal tenses and modals, into quoting discourse that contains a speech verb or a knowledge verb from a second discourse. Using a purely descriptive framework, we examine reported speech taken from an oral corpus in order to test the hypothesis of the variability of oral French in the Congo from the point of

view of the language and grammatical mechanisms used by speakers. We restrict our scope to a sample of situations and types of language acts. In broad terms, we question whether there is a specific endogenous Congolese norm that is both different from the reference norm and from the norm of other varieties of French in Africa that are in the process of being standardised.

## **1. Introduction**

Les recherches syntaxiques sur le français parlé au Congo (désormais FPC) sont rares alors que les études lexicales ou contrastives sur cette variété de français sont assez nombreuses. Peu de recherches en morphosyntaxe ont été réalisées dans le domaine qui nous intéresse, celui du discours rapporté (désormais DR). Makonda (1987) et Queffélec (2004) ont abordé quelques aspects du DR<sup>2</sup> pour montrer les difficultés des locuteurs congolais à se conformer à l'utilisation des règles exogènes d'insertion du DR. En effet, selon Queffélec (2004 : 192). « dans le discours rapporté, les locuteurs congolais auraient tendance à insérer directement le discours cité sans opérer les modifications requises par le français standard, à savoir les transpositions concernant les embrayeurs, les déictiques, les temps verbaux et la modalisation ».

Nous nous appuyerons ici sur notre corpus du FPC recueilli et transcrit dans le cadre de notre travail de thèse en cours. Il s'agit essentiellement des corpus « Contrôleur » (C) et de « Quelques moments de guerre » (QLM). Transcrits selon les protocoles du Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe (GARS), ces enregistrements ont été réalisés en 2004 et concernent des locuteurs qui ont le même âge, soit 29 ans, et qui sont issus de la même région, la Bouenza, située au sud du pays. Les enregistrements ont été réalisés à Brazzaville dans deux quartiers différents : Mounjali, qui connaît un brassage ethnique, et Mfilou, où prédominent le munukutuba et le lari. Les enregistrements ont été réalisés avec un micro visible (Dictaphone Panasonic FP Fast Playback / 2-SPEED, cassette MC-60). Ils ont été choisis en fonction de leur représentativité comme échantillon du FPC.

Ces deux corpus du français mésolectal<sup>3</sup> congolais serviront à tester l'hypothèse d'une variabilité du FPC dans l'emploi du DR et participent d'un projet plus vaste consistant à vérifier l'existence d'une norme endogène congolaise, différente de la norme de référence, mais présentant des convergences avec les autres variétés du français parlé en Afrique (FA)<sup>4</sup>. Il sera question d'analyser le fonctionnement du DR et d'étudier le statut du morphème *que* qui se situe entre le discours direct (DD) et le discours indirect (DI).

## **2. Ce qu'est le discours rapporté (DR)**

Pour de Gaulmyn (1986, 1992 : 23),

par discours rapporté, on s'accorde à entendre la retransmission différée qu'un locuteur ou scripteur L fait des paroles antérieurement prononcées par un locuteur ou scripteur L' (L et L' peuvent représenter une seule et même personne dans deux situations distinctes). L'énoncé d'un discours rapporté a pour objet de reproduire un acte d'énonciation déterminé effectué par un locuteur, identifié, localisé dans le temps et l'espace.

On constate avec Vincent et Dubois (1997) que cette définition prend en compte la production de paroles antérieurement prononcées par un locuteur défini. Il ne fait aucun doute que les paroles ont une source authentique. Pour Rosier (1998 : 125), le DR peut représenter aussi « ... une mise en rapport de discours dont l'un est un espace énonciatif particulier tandis que l'autre est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non ». Pour Blanche-Benveniste (1997 : 108) « le recours aux paroles rapportées est un procédé massivement utilisé dans les récits faits par oral. Citer exactement les paroles des gens – ou faire semblant de les citer – donne aux récits une garantie ». Dans notre corpus, le DR se présente sous une forme « classique », celle où l'on prétend rapporter les paroles effectivement prononcées, ce qui en donne une image prétendument authentique.

### 3. Les caractéristiques essentielles du DR

#### 3.1. *Le morphème QUE*

Le discours rapporté se présente sous la forme du discours direct (DD), donnant l'illusion que l'on cite intégralement le discours, ou du discours indirect (DI), dans lequel les paroles rapportées sont introduites par un verbe de communication. La présence d'un *que* introducteur serait un critère décisif du passage du DD au DI. C'est du moins le point de vue de Cuevas (1993 : 37, 39), point de vue que proposait déjà Meillet (1966), qui s'appuie sur la dépendance syntaxique par rapport à un verbe introducteur pour déterminer qu'il s'agit d'un DI. Rosier (1993 : 89-90) pense que la présence d'un *que* dans un DR n'est pas nécessairement signe de transposition du propos rapporté. Ce *que* pourrait tantôt être traducteur, tantôt simple joncteur en DD comme en DI.

Queffélec (2006), à la suite de Italia dans une communication présentée en 2003 au colloque de Besançon (Italia, 2007), s'interroge sur la nature de ce *que* en français populaire camerounais : « sa principale fonction semble être moins d'indiquer un rapport de la hiérarchie syntaxique entre régissante (discours citant) et subordonnée (discours cité) ». Cet auteur s'interroge sur la nature floue du *que* en français d'Afrique en rupture avec l'usage du français métropolitain qui l'utilise comme introducteur banal d'une construction enchâssée.

Cette perplexité sur le statut du *que* africain est partagée par Ploog (2004 : 305-306), qui note aussi le statut ambigu de *que* en français parlé ivoirien :

Nous n'avons pas pu délimiter clairement le rôle de [k]. L'hypothèse consiste à poser que l'intégration syntaxique est assurée par divers moyens autres que [k], qui, le cas échéant, intervient de façon redondante lorsqu'un marquage fort est requis pour des motifs discursifs ou pragmatiques. L'hypothèse haute consisterait à postuler que [k] restreint sa fonction en abidjanais à celle d'un marqueur de *frontière* prédicative verbale.

*Que* acquerrait donc deux valeurs, celle de subordonnant et celle de *que* sans statut spécifique.

### 3.1.1. QUE subordonnant

L'emploi standard de la subordination voudrait qu'il y ait une hiérarchisation entre deux propositions, entre deux énoncés. Pour Allaire (1973 : 19),

Il y a *subordination* au sens large du terme lorsque, dans le cadre d'un énoncé donné s'ajoute à l'un des éléments de l'énoncé un autre qui ne fonctionne pas de façon identique à l'élément préexistant. Le rapport qui s'établit entre éléments est alors de complémentarité [...] Il y a subordination quand une « proposition » – conçue comme un ensemble sujet – verbe (complément) – n'a pas par elle-même d'indépendance grammaticale.

Dans les phrases (1) et (2), la phrase enchâssée est une complétive indispensable à la complétude de l'énoncé.

- (1) je me suis dit **que** faites descendre les clients (C, 56,3-4)<sup>5</sup>
- (2) on dit que nul n'est parfait dans monde **que** ça soit au village (QLM, 129,2)

### 3.1.2. QUE sans statut spécifique

*Que* apparaît dans certains énoncés comme un simple connecteur. Selon Le Goffic (1993 : 48-49), « Le connecteur [*que*] n'est ni anaphorique ni doté de fonction : c'est le type du connecteur 'pur' : il ne reprend rien à gauche, il est sans fonction à droite. De ce fait, la structure de phrase enchâssée est très proche d'une indépendante ».

Le statut de *que* est parfois difficile à préciser surtout lorsqu'il est cumulé avec d'autres balises :

- (3) que moi-même je n'avais dit **que non** mieux laisser (C, 50,9)
- (4) les bandits qui nous embête **que non** –vous vous les gens vont aller – (QLM, 61,5)<sup>6</sup>

Dans les énoncés (3) et (4), *que* appuie la sémantèse du verbe régissant. Il n'introduit pas une construction enchâssée. Nous avons donc un DD. *Que* a une valeur de particule énonciative appuyée par le décrocheur énonciatif *non*. L'exemple (4) pose le problème de la nature du *que* qui en réalité ne joue pas le rôle de liage entre le DD du fait qu'il n'introduit pas un DI. Cela s'explique par l'emploi d'une modalité injonctive. En FPC, le *que* fonctionne comme une particule énonciative ou une balise grammaticale qui s'est désémantisée. *Que* n'enchâsse aucune proposition. Son statut devient ambigu dans la mesure où il fonctionne en tête d'énoncé à la frontière du DD et du DI. Il correspondrait à une pause ou à des guillemets à l'écrit.

Le DD ne pose aucun problème aux locuteurs congolais. Mais lorsqu'il s'agit de rapporter les paroles d'une tierce personne, la question du DR devient intéressante par les mécanismes grammaticaux mis à l'oeuvre.

(5) (5) il vient seulement **que** faites descendre les clients (C, 15,7)

(6) (6) je me suis dit **que** la dette finie seulement au niveau du commissariat (C, 16,9)

Le subordonnant connecte ainsi deux propositions, deux énoncés. Une énonciation L connectée par une énonciation L' qui vient compléter le sens de L<sup>7</sup>, du processus de la proposition principale.

### 3.2. *Les transpositions*

Selon Maingueneau (1991 : 100), en français de référence, « les phénomènes de transposition concernent des traits spécifiques selon le type de relation qui s'instaure entre discours citant (Dct) et discours cité (Dcé) », traits spécifiques repérables grâce aux embrayeurs, déictiques et temps verbaux à l'intérieur du DR.

En Afrique, le DR se caractériserait par l'absence ou la facultativité des transpositions comme le constatent Italia (2007) pour le Gabon, Queffélec (2006) pour le Cameroun, Dagnac (1996) pour la Côte d'Ivoire et le Mali. Les locuteurs africains auraient tendance à maintenir les principes de fonctionnement du DD en DI. Comme le note Dagnac (1996 : 192),

... qu'une confusion existe, dans de nombreuses productions africaines, entre discours direct et indirect

[qui] se retrouve dans plusieurs études antérieures, portant généralement sur des productions de peu lettrés, le plus souvent orales, mais également parfois sur des copies d'élèves. Cette confusion se manifeste de la manière suivante : l'énoncé cité commence comme un énoncé de discours indirect, avec apparition d'un subordonnant (*que*, parfois *si*) ; mais, les propos sont rapportés sans transformation, comme dans le cas du discours direct : pronoms personnels, temps, formes et modalités de phrase sont tels que le locuteur originel aurait pu les prononcer. Il y a donc une forme apparente de subordination syntaxique, tandis que, du point de vue énonciatif, les repères du discours rapporté sont ceux de l'énonciation première.

Cette récurrence nous amènerait à penser qu'il s'agit d'une tendance panafricaine, en précisant que ces emplois déviants coexistent avec des emplois standards. Il existe donc du DR sans présence de ces transpositions. Les grammairiens parleraient de fautes, d'écarts, et pourtant c'est une façon 'ordinaire' pour les Congolais de s'exprimer, comme on peut le constater à travers ces extraits de discours mésolectal :

- (7) quand je viens oh il est sorti (C, 16,19)
- (8) nous nous sommes dit – ah voilà ce sont les cobras (QLM, 25,10)
- (9) il m'a dit que maintenant n'y a n'y a rien (QLM, 25,17)

Il s'agit en (9) d'une fausse transposition qui rapporte les paroles sans changer quoi que ce soit. Selon Dagnac (*Ibid.*), l'absence des transpositions semble être typique du français d'Afrique, ce qui entraîne « le brouillage » entre le DD et le DI. Selon Champion cité par Dagnac, « La maladresse [au Congo-Kinshasa] est grande enfin dans l'emploi du style indirect confondu souvent avec le style direct, plus conforme au goût de l'oralité et surtout à la pratique de la langue maternelle, où le style indirect n'existe pas ».

Pour les linguistes de la même zone bantoue, cependant, Makouta-M'Boukou (1973 : 214-215) affirme le contraire : « Il est aisé de



démontrer que dans beaucoup de langues bantues, il existe bien trois structures qui sont bien celle des trois discours ». Il l'illustre par le cas du kikongo :

mulongi wata : buku mbongele  
mulongi + wa +ta : buku +mbongele  
le maître dit : le livre j'ai pris

mulongi wata ti buku kabonga  
mulongi + wa+ta + ti + buku ka+bonga  
le maître dit que le livre il a pris

tata dasuki : nge bangana twidi  
tata + dasuki + nge + bangana + twidi  
père est fâché : les enfants d'autrui tu as frappé<sup>8</sup>  
père est fâché : tu as frappé les enfants d'autrui

Mais il précise :

En dehors de ces énoncés qui suivent une certaine norme, il est des cas où ces schémas se mélangent. Par exemple nge wa tele ti mboni nikwiza = (littéralement) "tu as dit que je viendrais" pour "tu as dit que tu viendrais".

Cette construction parfaitement normale en kikongo est certainement une des causes des fautes du type signalées plus haut.

### 3.3. *Les embrayeurs*

Selon Arrivé, Gadet et Galmiche (1986 : 243), les embrayeurs sont « des éléments linguistiques qui manifestent dans l'énoncé la présence du sujet de l'énonciation ». Citant Jakobson, Maingueneau (1991 : 81) rappelle que « ces morphèmes ne peuvent être interprétés que si on les rapporte à l'acte d'énonciation unique qui a produit l'énoncé à l'intérieur duquel ils se trouvent ». Il s'agit des pronoms personnels, démonstratifs, possessifs. Selon Grevisse (1980 : 2753) :

... comme d'ordinaire, ce n'est pas la même personne qui parle dans l'un et dans l'autre discours, et que, d'ordinaire aussi, la personne à

qui le narrateur parle n'est pas la même que celle à qui l'auteur des paroles rapportées s'est adressé, des substitutions de pronoms personnels ont lieu. En particulier, quand le narrateur rapporte les paroles adressées par autrui à un tiers, tous les pronoms sont de la 3<sup>e</sup> personne. En outre des substitutions de mots possessifs ou démonstratifs, d'adverbes, se produisent.

Nos corpus présentent une absence des phénomènes de transposition pour la plupart des exemples.

(10) il va me dire quoi oh c'est pas vrai tu as partagé (C, 23,6)

(11) on a informé papa – papa ah c'est pas vrai – moi j'étais chez le colonel (QLM, 54,8-9)

(12) je dis je ne sors pas (QLM, 58,4)

Le constat fait par Queffélec (2006 : 270) à propos du français au Cameroun semblerait se retrouver au Congo avec la « quasi absence de transpositions, des embrayeurs, des déictiques et des temps, des transpositions requises dans le discours indirect en France ». L'absence a pourtant une explication dans la parlure congolaise qui subit l'influence des langues bantoues. Le français est souvent une transposition des langues congolaises.

Selon Makonda (1987), la non maîtrise du DR relèverait d'un enseignement mal assuré et mal assumé. Le programme de français au secondaire insiste sur l'enseignement du DR en 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Mais cette question est souvent passée sous silence de la part des enseignants. D'ailleurs dans le cadre de notre cours de langue française en Licence au département des Sciences et Techniques de la communication, nous avons expérimenté cette affirmation. En demandant aux étudiants de transformer en DI la phrase : *Qu'on apporte ceci, cette lettre-ci*, 90 % des étudiants n'ont pas donné une réponse en français standard.

### 3.4. *La modalité*

Selon Arrivé, Gadet et Galmiche (1986 : 390), « la modalité définit le statut de l'énoncé en tenant compte de l'altitude du sujet parlant ». Wilmet (1998 : 288) développe la même idée en affirmant à son tour que la

modalité « décrit la valeur de vérité d'une proposition ». Nous passerons en revue les modalités injonctive et interrogative dans le DR.

#### 3.4.1. La modalité injonctive

La modalité injonctive porte en soi une sémantèse de l'injonction. Elle a pour rôle « d'inviter quelqu'un à faire quelque chose ». Cette invitation peut aller du commandement à la prière en passant par le conseil. Elle se manifeste par le mode impératif dans le DR en FPC. Par exemple :

(13) il vient seulement que **faites** descendre les clients (C, 25,8)

(14) quand vient là-bas oh les enfants ne vont pas manger –  
**achetez** – nous la bière (C, 29,20)

La forme injonctive avec impératif est plus usitée chez le locuteur acrolectal :

(15) je dis **écoutez** n'y a rien (QLM, 59, 20)

(16) je dis **voyez** vous avez seulement peur heu (QLM, 71,17)

Dans (13) et (14), nous avons une injonction qui exprime une intimidation du fait aussi du contexte, qui met en présence un contrôleur de bus et un agent de la circulation. Dans (15) et (16), une injonction exprime le regret d'une action non réalisée.

Les Congolais utilisent l'impératif là où le français standard utiliserait un subjonctif ou un infinitif. On note la plupart du temps l'absence du *que* introducteur des discours rapportés. Seul le contexte énonciatif permet de comprendre qu'on a affaire à un DR.

#### 3.4.2. La modalité interrogative

Contrairement à la modalité assertive dont le rôle est d'affirmer le procès, la modalité interrogative vise à obtenir de l'allocutaire une réponse, une affirmation ou une identification. C'est le point de vue de Perret (1994 : 74), pour qui « l'interrogation est elle aussi un acte de langage puisqu'elle vise l'obtention d'un acte chez l'allocutaire, l'acte de réponse : elle apparaît en style direct ».

(17) on est parti au poste là-bas – oh **vous ne savez pas** que là –  
bas c'est interdit (C, 49,21)

- (18) on s'est dit que nous on ne sait pas – **qu'est-ce qui** se passe'  
(QLM, 64,19)
- (19) j'ai dit voyez-vous – vous avez seulement peur euh – **est-ce que** c'est eux qui nous (QLM, 59,6-7)

Dans (17), il s'agit des valeurs intrinsèques du verbe *savoir* où l'on attendrait l'inversion du sujet. (18) et (19) sont typiques en FPC, alors que le DR se trouve en contexte d'interrogation indirecte. Nous notons alors l'usage du morphème interrogatif *est-ce que/qui* au lieu de *ce qui* requis par l'interrogation indirecte. Les modalités injonctive et interrogative existent et elles sont attestées en FPC comme partout ailleurs avec une rareté d'emploi du *si* dans le DR.

En dehors des repérages syntaxiques du DR en français standard, la grammaire du français parlé se spécifie autrement par l'absence des tournures syntaxiques attestées par le français standard. Blanche-Benveniste (1997 : 109-110) affirme dans le même ordre d'idées que :

L'usage des paroles rapportées semble beaucoup plus varié dans la langue parlée qu'il ne l'est dans les équivalents écrits. Beaucoup d'exemples obligent à admettre qu'il n'y a pas parole sans qu'on puisse savoir qui parle. Une grande partie est construite sans aucun des introducteurs habituellement cités pour cet usage. On franchit ici les limites du domaine syntaxique.

#### 4. Les autres indices du DR en français parlé

Deux autres types d'éléments permettent d'identifier le DR en FPC, c'est-à-dire qu'il peut être signalé par les particules énonciatives du genre *oh, ah, hé* ou par des pauses.

##### 4.1. Les particules énonciatives

Selon Tuomarla (2000 : 86), « l'emploi ou la reproduction<sup>10</sup> des particules énonciatives est un des facteurs du DR ». Appelés *marqueurs de structuration dans la conversation* (Roulet et al., 1985), « leur rôle est d'indiquer une relation d'enchaînement linéaire ou de décrochement entre les constituants du discours », poursuit Tuomarla. *La présence* d'un

morphème vocalique de jonction *oh, ah* suffit à marquer la transition entre le verbe de citation et l'énoncé rapporté ». Le FPC fait une place belle aux particules énonciatives.

Blanche-Benveniste (1997 : 108) affirme dans le même sens que « les citations rapportent des interjections et des interpellations : bon, oh, ah dans le discours d'autrui comme dans le discours fait ».

Les particules énonciatives les plus récurrentes en FPC sont *ah* et *oh* imprégnées de plusieurs connotations sémantiques. Lefebvre (1993 : 40) pense que leur fonction est double : en même temps qu'elles soulignent une scission entre les énoncés rapportés et leur cotexte, elles permettent également de rattacher ceux-ci au discours insérant. Ces interjections sont des cris de l'âme dotés d'une dimension affective avec plusieurs interprétations sémantiques.

- (20) quand je viens **oh** il est sorti (C, 30,9)
- (21) on va aller garer ou **-oh** arrêt gênant (C, 32,14)
- (22) nous nous sommes dits **-ah voilà** (QLM, 54,9)
- (23) des renseignements **-ah vraiment** cette fois-ci (QLM, 56,22)

Nous constatons dans (22) et (23) le cumul des balises qui constituent une seule entité d'insertion du DR. Ce cumul se perçoit aussi dans les énoncés suivants :

- (24) mais quoi **c'est oh ici** arrêt gênant (C, 33,12)
- (25) les clients devant **oh ici** ce n'est pas l'arrêt de bus (C, 36,9)
- (26) conseil aux autres – **non voilà** les choses que (C, 36,5)
- (27) chez le patron vous expliquez que **non vraiment** on m'a mangé trop (C, 36,7)

#### 4.2. *La pause*

Selon Maingueneau (1991 : 103), à « l'oral, du fait de l'absence de guillemets, [les] verbes sont pratiquement indispensables, souvent associés à une pause, une variante dans le débit, l'intonation... lors du passage du DCt au Dc ». Il y a des cas où la pause n'est pas associée à un verbe. Elle fonctionne en ce moment-là comme un élément introducteur du DR. La pause (transcrite par un trait ( - ) selon la convention du GARS) correspond comme on le sait, à une interruption momentanée de

la chaîne parlée, et est considérée dans les études énonciatives comme un élément grammatical.

(28) tu demandes d'abord l'itinéraire – tu vas où (C, 25,4)

(29) s'insurger contre moi – ça ne va pas non (C, 36,7)

La pause devient dans (28) et (29) un « moyen d'indiquer l'insertion du DR » selon la formule de Italia (2007 : 201).

#### 4.3. *Les éléments d'origine grammaticale*

Parmi les éléments grammaticaux qui peuvent fonctionner comme élément de repérage du DR figure en premier lieu l'adverbe de négation *non* qui marque la frontière entre le DD et le DI.

Aucune étude dans la vaste littérature du DR n'évoque la présence de la modalité négative dans le Dcé. Les chercheurs se limitent souvent aux modalités injonctive et interrogative. En FPC, on note la présence de cette modalité où l'adverbe acquiert un statut duel. Il joue deux rôles : celui d'adverbe de négation quand le Dct (ou le Dcé) porte une sémantèse négative atténuée et celui de simple décrocheur énonciatif dépourvu de sa valeur prédicative.

L'adverbe de négation *non* n'est pas à considérer dans (30) et (31) comme une réponse à une interrogation totale. Il fonctionne dans l'énoncé comme un indice du DR introduisant une nuance négative.

(30) j'ai dit **non** je ne peux pas vous vendre ça ce n'est pas pour moi (QLM, 69,13)

(31) non il y a un moment qu'il faut porter conseil aux autres – **non** voilà les choses que tu as faites c'est pas ça prochainement il ne faut pas continuer (C, 55,9)

Dans (30), *non* sert de pont au passage du Dct au Dcé avec un sens négatif qu'explicite la construction suivante. Par contre, dans (31), en l'absence du verbe de parole, *non* a ici une simple valeur d'élément de repérage. Aucune nuance négative n'est induite par ce *non*.

La particularité de *non* est visible par sa construction souvent récurrente sous la forme verbe de parole + que + non :

(32) moi-même je n'avais dit **que non** tant mieux laisser (C, 50,5)

Le cumul du *non* trouve sa réponse dans la parlure congolaise. Son emploi s'oppose à l'oral métropolitain. En regardant le fonctionnement de cet adverbe dans les exemples (33) et (34), on s'aperçoit qu'il n'est qu'un décrocheur énonciatif appuyant une fausse subordonnée.

(33) c'est lorsqu'on se trouvait déjà au village **que non** y avait un groupe des gens qui était resté à l'église (QLM, 62,11)

(34) vers la population qui ont fui pour leur dire **que non** c'est fini c'est fini c'est la paix (QLM, 65-66,22-1)

En dehors de la construction avec *que*, la parlure congolaise fait usage d'un décrocheur énonciatif auquel il adjoint l'adverbe *non*.

(35) je leur ai demandé **oh non** c'est pas nous (QLM, 69)

On ne peut dissocier *oh* et *non* ou *que* et *non*. Ils constituent un seul morphème, une espèce de décrocheur renforcé sans statut précis. En FPC, *non* s'est désémantisé au même titre que *oh*, *ah* et *bon*. Cette déperdition sémantique en fait un simple indice de décrochage énonciatif.

#### 4.4. *Le cumul des balises*

Les balises grammaticales, qui se seraient désémantisées pour ne devenir que des simples morphèmes introducteurs du DR, s'associent à d'autres pour constituer un seul élément grammatical : connecteur ou subordonnant.

(36) pour assister – **qui non oh** – celui-là

(37) venir chez moi vous me dites **que non** vous avez une faute

(38) vous a dit **que** – **xx** monsieur ou d'autres exemples

##### 4.4.1. Tableaux synoptiques

Les tableaux 1 et 2 indiquent l'importance relative des différents procédés de marquage du discours rapporté dans les deux corpus étudiés.

##### 4.4.2. Homogénéité

Tous les indices du DR sont réalisés dans les deux corpus, les signes sont cependant différemment utilisés. En raison de la rareté des phénomènes de transposition, les locuteurs congolais élaborent comme les Gabonais de nouvelles stratégies discursives propres au DR.

**Tableau 1 : Répartition par groupement d'indices dans le corpus « C »**

Corpus C	Occurrences	Corpus QLM	Occurrences
<i>Que</i> seul	6	<i>Que</i> seul	17
Balise seule	16	Balise seule	14
Pause seule	15	Pause seule	18
Aucun signe	13	Aucun signe	11
<i>Que</i> + balise	13	<i>Que</i> + balise	0
Pause + balise	6	Pause + balise	10
<i>Que</i> + balise+pause	1	<i>Que</i> + balise+pause	0
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>Total</b>	<b>70</b>

**Tableau 2 : Répartition par groupement d'indices dans les deux corpus**

Corpus C +QLM	Occurrences	%
<i>Que</i>	23	16,42
Balise	30	21,42
Pause	33	23,14
Aucun signe	24	17,14
<i>Que</i> + balise	13	09,28
Pause + balise	16	11,42
<i>Que</i> + balise+pause	1	0,71
<b>Total</b>	<b>140</b>	

Ces corpus se caractérisent comme pour le Mali et la Côte d'ivoire (cf. Dagnac, 1996) par une confusion entre le discours direct et le discours indirect où d'ailleurs le morphème *que* joue un rôle ambigu. Nous pouvons dire encore avec Italia que tous les signes introducteurs de DR ont subi une grammaticalisation et possèdent ainsi une simple fonction linguistique.



#### 4.4.3. Hétérogénéité

Le choix des indices du DR se caractérise par une certaine hétérogénéité en FPC. La pause (33 occurrences) et la balise (30 occurrences) sont bien représentées. Les parataxes sont représentées par 27 occurrences alors que l'emploi du morphème *que* représente 23 occurrences. L'indice convergent avec le français de référence est l'emploi de *que* subordonnant, de la pause et des balises. La divergence avec le français congolais relève de la prédominance du cumul des balises. Les locuteurs congolais élaborent d'autres mécanismes discursifs afin d'introduire le DR. La pause et la balise occupent une place de choix.

### **Conclusion**

Le DR en FPC se caractérise par l'absence des transpositions. Les locuteurs utilisent les principes du DD pour le DI où les marques du DR subissent une restructuration considérable. Ce fonctionnement du DR trouverait-il ses explications dans un enseignement mal assuré et mal assumé, et la non maîtrise du DR relèverait d'un enseignement mal assuré? Nous affirmons avec Makonda (1987 : 60) que

Voici un chapitre de grammaire [discours rapporté] que les professeurs de français ont l'habitude de traiter superficiellement. Les conséquences de cette négligence sont à la mesure de la complexité pour des locuteurs dont le français n'est pas la langue maternelle.

Or, on retrouve les mêmes modifications syntaxiques dans les deux corpus du français d'Afrique. Le FPC semble présenter des convergences avec le français populaire parlé au Gabon ou au Cameroun, en Côte d'Ivoire ou au Burkina Faso. Le français congolais inscrirait ses tendances évolutives dans une évolution panafricaine qui s'expliquerait par la récurrence d'une même position statutaire du français comme langue officielle.

### Bibliographie

- Allaire, S. (1976). *La subordination dans le français parlé devant les micros de la radiodiffusion*. Paris : Klincksieck.
- Arrivé, M. Gadet, F., et Galmiche M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui : Guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion.
- Bakhtine, M.-V. ([1929]1977). *Le marxiste et la philosophie du langage*. Paris : Éditions de minuit.
- Blanche-Benveniste, C. (1997). *Approches de la langue parlée en français*. Gap/Paris : Ophrys.
- Cuevas, M.-B. (1996). Le discours direct introduit par *que*. *Le français moderne*. 1.28-50
- Dagnac, A. (1996). *Français d'Afrique, norme, variation : le cas de la presse écrite en Côte d'Ivoire et au Mali*. Toulouse. Thèse.
- De Gaulmyn, M.-M. (1986). Reformulations méta-discursive et genèse du discours. *Études de linguistique appliquée*. 62.98-117.
- De Gaulmyn, M.-M. (1992). Grammaire du français parlé. Quelques questions autour du discours rapporté. In Jaussaud, A.-M., et Pétrissans, J. (dir.). *Actes du Congrès ANEFLE. Grenoble. 1989. Grammaire et FLE*. ANEFLE. 22-33.
- Grevisse, M. (1980). *Le bon usage*. (11<sup>e</sup> édition revue et corrigée.) Gembloux : Duculot.
- Italia, M. (2005). Variations en fonction de l'âge et de degré de scolarisation dans le français oral des locuteurs gabonais : la question du discours rapporté. In Ploog, K., et Holtzer, G. (dir.). *Actes du colloque Situations de plurilinguisme et enseignement du français en Afrique*. Besançon : Université de Franche-Comté à Besançon. 16-17, novembre 2003. 191-207.
- Le Goffic, P. (1993). *Grammaire de la langue française*. Paris : Hachette supérieur [coll. HU Langue française].
- Lebfevre, M. (1993). Remarques sur le fonctionnement des énoncés. *Les cahiers du CRELEF*. Numéro thématique 35 : Les manifestations du [discours relaté] (Oral et écrit). 35-52.

- Maingueneau, D. (1991). *L'énonciation en linguistique française*. Paris : Hachette. [coll. Linguistique].
- Makonda, A. (1987). *Quatre vingt et un congolismes. Étude des particularités du français parlé*. Brazzaville : Éditions scolaires.
- Makouta-Mboukou, J.-P. (1973). *Le français en Afrique noire*. Paris : Bordas.
- Perret, M. (1994). *L'énonciation en grammaire du texte*. Paris : Nathan.
- Ploog, K. (2004). « Stratégies et structures du discours rapporté dans les récits abidjanais ». In Lopez-Muñoz, J.-M., Marnette, S., et Rosier, L. (dir.). *Le Discours rapporté dans tous ses états : question de frontières?* Paris : L'Harmattan. 297-306.
- Prignitz Carrière, G. (1997). *Aspects lexicaux, morphosyntaxique et stylistiques du français parlé au Burkina Faso. Période 1980-1996*. PU du Septentrion. [coll. Thèse à la carte].
- Queffélec, A. (2004). La recevabilité des spécificités morphosyntaxiques dans les dictionnaires différentiels de la francophonie : contribution à la réflexion sur la nomenclature de la BDLP-Congo. *Actes des Premières journées scientifiques communes des Réseaux de Chercheurs concernant la langue. Penser la francophonie : Concepts, actions et outils linguistiques*. Paris : Éditions des Archives contemporaines. AUF. 183-196.
- Queffélec, A. (2006). Restructuration morphosyntaxique en français populaire camerounais : l'expression des modalités injonctives et interrogatives dans le discours rapporté. *Le Français en Afrique*. 21.267-280.
- Queffélec, A, Wenzouzi-Dechamps, M., et Daloba, J. (1997). *Le français en Centrafrique. Lexique et société*. Éditions EDICEF /AUPELF.
- Rosier, L. (1999). *Le Discours rapporté : histoire théories pratiques*. Bruxelles : Duculot.
- Roulet, E. et Auchlin, A., Moeschler, J., Rubattel, C., Schelling, M. (1985). *L'Articulation du discours en français contemporain*. Berne : Francfort-s.-Main / New York : Peter Lang.

Tuomarla, U. (2000). *La citation mode d'emploi sur le fonctionnement discursif du discours rapporté direct*. Helsinki : Academia scientiarum Fennica.

Vincent, D., et Dubois, S. (1997). *Le Discours rapporté au quotidien*. Québec : Nuit blanche Éditeur.

Wilmet, M. (1998). *Grammaire critique du français*. Paris/Louvain-la-Neuve : Hachette/Duculot.

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier Ambroise Queffélec, mon directeur de thèse, pour ses observations sur la présente version.

<sup>2</sup> Nous entendons par discours rapporté (DR), le discours direct (DD) et le discours indirect (DI).

<sup>3</sup> Selon Ambroise Queffélec *et al.* (1997 : 64-65) « véhiculée par des locuteurs qui sont statistiquement très largement majoritaires chez les francophones, cette variété [mésoclectale], plus permissive, en développement et en voie de stabilisation, tend à devenir la norme endogène du français ».

<sup>4</sup> Nous comparerons nos observations avec celles de Magali Italia (2003) pour le Gabon, d'Anne Dagnac (1996) pour le Mali et la Côte d'Ivoire, de Gisèle-Prignitz Carrière pour le Burkina Faso (1997), d'Ambroise Queffélec pour le Cameroun (2006).

<sup>5</sup> Le premier chiffre renvoie à la page du corpus, le deuxième à la ligne.

<sup>6</sup> Conformément aux conventions de transcription du GARS, le tiret indique une pause.

<sup>7</sup> C'est ici l'occasion d'affirmer avec Mikhael Bakhtine ([1929] 1977 : 161) : « Le discours rapporté, c'est le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation, mais c'est en même temps, un discours sur le discours, une énonciation sur l'énonciation ».

<sup>8</sup> Il n'y a pas lieu d'appliquer la règle d'accord du participe passé, puisqu'il s'agit d'une glose.

<sup>9</sup> Cette construction est typique en français au Congo. Soit il y a postposition de la forme en interrogation indirecte, ce qui « semble passer pour une élégance de style » (Queffélec 2006 : 278), soit il y a l'emploi du morphème *est-ce que/qui* après un verbe à valeur interrogative.

<sup>10</sup> Ulla Tuomarla (2000) précise dans une note infrapaginale, qu'à l'oral, la présence d'un morphème vocalique de jonction « oh, ah » ou d'un connecteur pragmatique « bon, ben, allez, oh là » suffit à marquer la transition entre le verbe locutoire et l'énoncé rapporté. Par exemple : *ils se sont dit bon ben cette dame est bonne à faire hein* (De Gaulmyn 1989 : 26). Précisons à la suite de Sihvonen-Hauteocœur (1993) que les particules énonciatives, ainsi que les interjections et les vocaliques utilisés pour cette fonction, sont des éléments qui se situent quelque part entre la formule d'introduction et le DD, dans une zone de passage floue et imprécise à l'oral.